

# Sans détour

ÉDITION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE  
NUMÉRO 8 — JUILLET 2001

BULLETIN DE LIAISON DE LA DIRECTION ABITIBI-TÉMISCAMINGUE — NORD-DU-QUÉBEC

## TRAVAUX ROUTIERS À SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES

Des travaux sont présentement en cours sur une portion de la route 101 dans la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues. L'intervention a débuté le 1<sup>er</sup> mai et se poursuivra jusqu'au 30 septembre.

Évalués à 2 454 000 \$, les travaux consistent à reconstruire la route sur une section de 3,7 kilomètres entre la rivière La Loutre et l'agglomération de Saint-Bruno-de-Guigues, de même qu'à asphaltier les accotements de cette section. Jusqu'au 31 août, seule la circulation locale est permise dans la zone des

travaux. Le trafic de transit doit obligatoirement utiliser une voie de détour de 13 kilomètres via la municipalité de Saint-Eugène-de-Guigues en empruntant les montées Gamache et Gauthier ainsi que la route 391. Il faut noter que les commerces de Saint-Bruno-de-Guigues demeurent accessibles en tout temps.

Les véhicules lourds transportant une charge légale peuvent circuler sur la voie de détour. Toutefois, le transport en surcharge en provenance ou à destination de Ville-Marie doit emprunter la montée Gamache, la route 391 jusqu'à Lorrainville et la route 382.

Transports Québec rappelle aux conducteurs l'obligation de ralentir à proximité d'un chantier routier et leur demande de faire preuve de prudence en toutes circonstances.

Source : Monique Rousson, SLPU



## SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS ROUTIERS

Un nouveau plan d'action visant à accroître la protection des usagers de la route et des travailleurs sur les chantiers de construction vient d'être rendu public. Ce plan d'action porte sur la protection des aires de travail, la gestion de la circulation, la signalisation, la formation et la communication.

Parmi les principales mesures mises en place, mentionnons :

- un nombre accru de patrouilleurs du MTQ sur les chantiers réalisés sur les axes stratégiques durant les congés fériés et les vacances de la construction;
- une surveillance policière plus importante aux endroits névralgiques;
- l'installation de panneaux à messages variables sur les chantiers ayant des impacts majeurs sur la circulation;
- l'utilisation d'une nouvelle pellicule de couleur orange permettant aux usagers de mieux repérer les chantiers le jour et la nuit;
- une campagne radiophonique choc diffusée partout au Québec;
- une campagne de sensibilisation auprès des conducteurs de véhicules lourds.

Le Ministère entend ainsi démontrer sa volonté de déployer tous les efforts nécessaires afin d'assurer à tous une meilleure protection sur les sites des travaux.

Source : Monique Rousson, SLPU



## INTERNET ET LIGNE INFO-TRAVAUX

Pour obtenir toute l'information sur les travaux routiers réalisés cet été sur l'ensemble des routes du Québec, les usagers peuvent consulter le site Internet du ministère des Transports : [www.mtq.gouv.qc.ca/travaux](http://www.mtq.gouv.qc.ca/travaux). De plus, il est possible de joindre en tout temps la ligne téléphonique Info-travaux en composant le numéro sans frais 1-877-393-2363 afin de connaître les entraves occasionnées par les travaux en cours.



# NOUVEAUX PROJETS DE LOI

Le ministre Guy Chevrette a déposé le 15 mai à l'Assemblée nationale plusieurs projets de loi visant à apporter des modifications au Code de la sécurité routière ou à d'autres textes de loi régissant les transports.

## LA VITESSE SUR LES CHANTIERS ROUTIERS

Le ministre recommande de soumettre les zones de travaux routiers aux mêmes normes que celles qui prévalent ailleurs sur le réseau routier afin d'appliquer de façon uniforme le même niveau d'amendes et de points d'inaptitude pour contrer les excès de vitesse. Il recommande également que la détermination des limites de vitesse soit confiée aux responsables de l'entretien du chemin public concerné. Cette façon de faire leur permettrait de déterminer une vitesse adéquate, assez élevée pour assurer la fluidité de la circulation, tout en étant sécuritaire pour les travailleurs et les usagers de la route.

## LES VÉHICULES HORS ROUTE

Ce projet de loi, qui vient modifier la Loi sur les véhicules hors route, vise à assurer le respect de l'obligation faite aux propriétaires de véhicules hors route de contracter une assurance responsabilité civile. La Loi permettra désormais à un groupe de conclure un contrat-cadre d'assurance afin de couvrir ses membres au regard de la responsabilité civile et d'en inclure la prime dans les droits annuels d'adhésion à ce groupe.

## L'UTILISATION DU CINÉMOMÈTRE (PHOTO-RADAR)



Le projet de loi prévoit la modification du Code de la sécurité routière et du Code de procédure pénale afin d'autoriser l'utilisation du cinémomètre photographique au Québec. Cet appareil s'est révélé efficace dans tous les pays où il est en usage. Si le projet de loi est adopté, les cinémomètres seront installés aux endroits où les méthodes traditionnelles de contrôle de la vitesse ne permettent pas d'influer efficacement sur le comportement des conducteurs ou encore aux endroits où le risque d'accident est particulièrement élevé. Une signalisation indiquera clairement les sites de surveillance.

## LA TROTINETTE MOTORISÉE

Le projet de loi comporte aussi un article concernant la trottinette motorisée (électrique ou à moteur à combustion), qui est interdite au Canada et ne peut être importée légalement sans porter une étiquette indiquant qu'elle n'est pas destinée à être utilisée sur le réseau public. Au Québec, la trottinette motorisée est absente du Code de la sécurité routière. Le projet de loi vient préciser clairement l'interdiction de celle-ci sur les chemins publics. En fait, la trottinette est un véhicule non immatriculé qui ne comporte aucune exigence spécifique pour le conducteur et qui est dotée d'équipements de sécurité très rudimentaires, ce qui ne correspond pas aux critères de véhicule routier.

Source : Monique Rousson, SLPU

# FERMETURE DE CHEMINS MUNICIPAUX

De nombreux intervenants nous ont adressé des questions afin de connaître la procédure à suivre lorsqu'une municipalité se résout à abandonner un tronçon de route. Le ministère des Transports tient à rappeler que la fermeture des chemins municipaux relève directement du ministère des Affaires municipales et de la Métropole. Donc, si vous souhaitez obtenir davantage de détails concernant les politiques et la procédure à suivre dans un tel cas, vous pouvez rejoindre le bureau régional de ce ministère, à Rouyn-Noranda, au ☎(819)763-3582.

Source : Marjolaine Gagné, SLPU

# TRANSPORT ADAPTÉ

## NOUVELLES MESURES DE SOUTIEN

Le ministre des Transports, monsieur Guy Chevrette, a fait connaître le 15 juin les nouvelles mesures de soutien en faveur du transport adapté. Ces mesures permettront de verser des sommes d'argent afin d'adapter des taxis pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant. À compter de 2001-2002, un montant de 1,4 million de dollars sera donc investi annuellement dans ce projet, et cela pour une période de 5 ans. Cette décision s'inscrit dans la volonté du Ministère de rendre 4 % des taxis, régionaux et provinciaux, accessibles aux personnes à mobilité réduite.

De nouvelles ressources financières sont également rendues disponibles pour permettre, entre autres, l'amélioration des services offerts selon les besoins régionaux. En Abitibi-Témiscamingue, cela se traduit surtout par le désir d'annexer de nouvelles municipalités au réseau de transport adapté déjà en fonction. Le projet permettrait ainsi de faire un pas dans la direction souhaitée, procurer ce service à toute la région.

Le ministère des Transport a également effectué une révision du cadre organisationnel et financier du transport adapté. Cette révision avait pour but d'ajuster le financement des programmes d'aide aux réalités de chaque région. Ainsi, le nouveau cadre sera davantage équitable et permettra un plus grand partage du financement entre les municipalités, les usagers et le Ministère.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez consulter les communiqués de presse émis par le ministère des Transports à l'adresse Internet suivante : [http://www.mtg.gouv.qc.ca/ministere/communiques\\_ministre.htm](http://www.mtg.gouv.qc.ca/ministere/communiques_ministre.htm).

Source : Marjolaine Gagné, SLPU



## DATES LIMITES ♦ DATES LIMITES

Les municipalités intéressées à se prévaloir du **PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE CADRE DE L'ENTENTE CANADA-QUÉBEC** doivent présenter leur demande d'aide financière avant les dates limites :

Volet 2.1 Amélioration de la sécurité routière et de l'état des routes locales de niveau 1 ou 2	: 1 <sup>er</sup> octobre 2001
Volet 2.2 Amélioration de la sécurité routière aux intersections et dans les zones scolaires	: 1 <sup>er</sup> septembre 2001
Volet 2.3 Réfection des routes locales de niveau 1 ou 2 à double vocation	: 1 <sup>er</sup> octobre 2001

Nous vous rappelons que pour toute demande d'information concernant le volet 2, vous pouvez vous adresser à M. Jaclin Bégin, du Service des liaisons avec les partenaires et usagers, au ☎ (819)763-3237, poste 386. ⚡

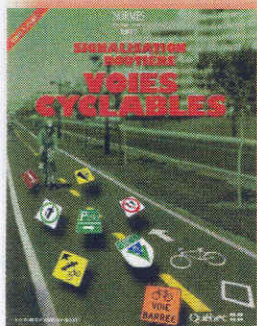
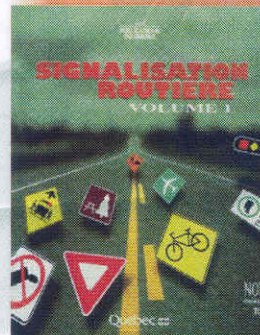
Source : Yvon Bérubé, SLPU

## TOME V – SIGNALISATION ROUTIÈRE NOUVELLE ÉDITION

La communication est très importante sur les routes, tant pour prévenir les accidents que pour assurer la sécurité de tous les usagers. C'est pourquoi une bonne compréhension des panneaux de signalisation est essentielle.

L'article 289 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) prévoit que les normes de fabrication et d'installation d'une signalisation routière, tant la forme que la signification du message, sont établies par le ministre des Transports. Ces normes sont consignées dans un manuel de signalisation, en l'occurrence le Tome V - Signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routiers, depuis 1999.

Cette publication, en deux volumes, remplace les documents suivants : *Instruction générale sur la signalisation routière du Québec*, publiée en 1979 et *La signalisation routière au Québec*, publiée en 1990.



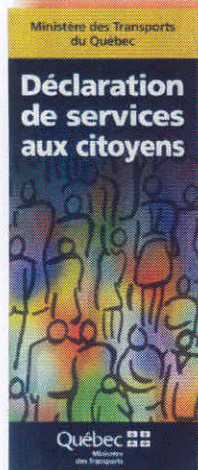
Le Tome V se veut une référence indispensable en ce qui a trait à la signalisation des routes et des voies cyclables. Il nous apparaît donc important de faire le rappel à propos de ce document, puisque toutes les instances concernées n'en connaissent pas l'existence.

Un « tiré à part » de cet ouvrage est également disponible auprès des Publications du Québec. Celui-ci s'intitule *Signalisation routière – Voies cyclables*. Il contient toutes les normes ministérielles relatives à la signalisation des pistes cyclables, des chaussées désignées, des accotements et au marquage de la chaussée spécifique au vélo.

Pour vous procurer l'un ou l'autre de ces documents, vous pouvez contacter les Publications du Québec au numéro sans frais 1-800-463-2100. ⚡

Source : Marjolaine Gagné, SLPU

## MODERNISATION DE LA FONCTION PUBLIQUE



Depuis l'an dernier, le gouvernement du Québec procède à l'instauration d'une nouvelle politique ayant pour objet l'amélioration de la qualité des services aux citoyens, qu'ils soient individus ou entreprises. Ces améliorations sont partie intégrante de la *Modernisation de la gestion publique* et s'appliquent aux ministères, aux organismes budgétaires et aux organismes dont les employés sont nommés selon la Loi sur la fonction publique.

Le nouveau cadre de gestion sera donc essentiellement porté sur les résultats et sur la transparence. Les ministères et organismes devront soumettre à l'Assemblée nationale des documents faisant état des objectifs, des résultats escomptés ainsi que des indicateurs de performance de chacun d'eux. Par exemple, la *Déclaration de services aux citoyens*, qui témoigne de la qualité et des objectifs spécifiques des services aux citoyens que souhaite offrir le Ministère, constitue l'un de ces documents.

L'énoncé complet de cette déclaration se retrouve sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.mtq.gouv.qc.ca/ministere/min/declaration.htm>. Un dépliant est également disponible auprès du Service des liaisons avec les partenaires et usagers. ⚡

Source : Marjolaine Gagné, SLPU



# NOUVELLES PUBLICATIONS



Vous avez sans doute remarqué la présence de nouveaux panneaux aux abords de plusieurs routes de notre région. Ces panneaux incitent les automobilistes à conduire prudemment et à demeurer attentifs dans les zones propices aux collisions avec les animaux. La campagne de sensibilisation, qui touche l'ensemble du Québec, fait également appel à des dépliants

ainsi qu'à une vidéocassette intitulée **LA PRUDENCE, C'EST PAS BÊTE!** Celle-ci présente, de façon synthèse, les réalisations du Ministère en matière de prévention des accidents occasionnés par la grande faune.

Le dépliant ci-contre s'adresse à tous les fournisseurs qui désirent proposer de nouveaux produits ou de nouvelles technologies au Ministère. Afin de s'assurer de la qualité des produits et des services qu'il acquiert, le Ministère a mis sur pied un processus d'évaluation qui permet, pour chacun des produits, d'en apprécier la qualité et d'en déterminer le potentiel d'utilisation. A chaque étape du processus d'évaluation, le fournisseur est informé des travaux liés au traitement de sa demande ainsi que des résultats obtenus. Ce document est accessible sur l'Internet ministériel à l'adresse suivante : <http://www.mtq.gouv.qc.ca>



Pour obtenir des exemplaires de ces documents, n'hésitez pas à communiquer avec le ministère des Transports au numéro de téléphone suivant : (819) 763-3237, poste 392.

## MOUVEMENTS DE PERSONNEL AU MTQ

Depuis mars dernier, plusieurs changements ont eu lieu au sein du personnel de la Direction de l'Abitibi-Témiscamingue—Nord-du-Québec, dont :

- La nomination de M<sup>me</sup> Carole Lebel, à titre d'arpenteuse-géomètre au Module arpentage et activités immobilières du Service des projets, le 15 mars;
- La promotion de M. Michel Beaudoin, à titre de technicien des travaux publics, classe principale, au Service des projets, le 1<sup>er</sup> avril;
- La nomination de M<sup>me</sup> Jacinthe Vallières, à titre d'agente de bureau, classe nominale, au Service du soutien à la gestion, le 12 avril;
- La promotion de M. Gilles Veillette, à titre de technicien des travaux publics, classe principale, au Service des projets, le 17 avril;
- La promotion de M. Claude Toupin, à titre de technicien des travaux publics, classe principale, au Service des projets, le 17 avril;
- Le départ à la retraite de M. Claude Busque, chef d'équipe en routes et structures au Centre de services de Val-d'Or, le 5 juin;
- La mutation de M. Raymond Benoît au ministère de la Sécurité publique, le 11 juin;
- La nomination de M<sup>me</sup> Nathalie Leblanc, à titre d'agente de recherche et de planification socio-économique au Service des inventaires et plan, le 18 juin;
- La nomination de M. Michel Morin, à titre d'ingénieur en génie civil au Service des inventaires et plan, le 27 juin.

Source : Liliane Samson, SSG

TRANSPORTS QUÉBEC  
DIRECTION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE—  
NORD-DU-QUÉBEC

Service des inventaires et plan  
Service des projets  
Service des liaisons avec les partenaires  
et usagers  
Service du soutien à la gestion

80, avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Tél. : (819) 763-3237  
Télec. : (819) 763-3493

Centre de services de Val-d'Or  
1501, chemin Sullivan  
Val-d'Or (Québec) J9P 6V6  
Tél. : (819) 354-4796  
Télec. : (819) 354-4623

Centre de services de Rouyn-Noranda  
155, chemin Senator  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7E7  
Tél. : (819) 763-3246  
Télec. : (819) 763-3786

Centre de services d'Amos  
862, route 111 Est  
Amos (Québec) J9T 2K4  
Tél. : (819) 444-5305  
Télec. : (819) 444-5811

Centre de services de Macamic  
123, 2<sup>e</sup> Rue Ouest  
Macamic (Québec) J0Z 2S0  
Tél. : (819) 782-4621  
Télec. : (819) 782-4042

Centre de services de Ville-Marie  
17, rue du Parc  
Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0  
Tél. : (819) 629-6425  
Télec. : (819) 629-6207

Le «*Sans détour*» est le journal externe de Transports Québec diffusé dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue. Il est entièrement produit par le Service des liaisons avec les partenaires et usagers en collaboration avec toutes les autres unités administratives.

Mise en page et impression : Lyne David  
Révision et correction : Yvon Bérubé,  
Lyne David, Marjolaine Gagné et  
Monique Rousson

Dépôt légal, 2000 – Tirage : 200 copies  
Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 1496-094X

POUR ACCÉDER À NOTRE SITE INTERNET

<http://www.mtq.gouv.qc.ca>

